

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**Arrêté du 7 juin 2021 modifiant l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié fixant la liste des exploitants auxquels sont affectés des quotas d'émission de gaz à effet de serre et le montant des quotas affectés à titre gratuit pour la période 2013-2020**

NOR : TRER2119027A

**Publics concernés** : exploitants des installations soumises au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre.

**Objet** : l'arrêté a pour objet de compléter et de modifier l'arrêté modifié du 24 janvier 2014. Celui-ci fixe la liste des installations productrices d'électricité, qui ne bénéficient pas de quotas gratuits mais doivent restituer des quotas, ainsi que la liste des exploitants et installations autres avec les quotas gratuits affectés pour la période 2013-2020.

**Entrée en vigueur** : cet arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication au Journal officiel.

**Notice** : l'arrêté modifie l'annexe I de l'arrêté du 24 janvier 2014, qui concerne les installations qui produisent exclusivement de l'électricité et ne reçoivent aucun quota gratuit pour ajouter des installations, tenir compte des changements d'exploitants et/ou de dénomination des sociétés exploitantes d'installations et apporter des modifications diverses.

L'arrêté modifie l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014, qui concerne les installations bénéficiant de quotas gratuits afin de :

- tenir compte des changements d'exploitants et/ou de dénomination des sociétés exploitantes d'installations ;
- intégrer des installations nouvelles entrantes et attribuer l'allocation de quotas gratuits pour des nouveaux entrants ;
- supprimer des installations en cessation totale ou dont la puissance des installations de combustion est passée à 20 MW ou en dessous ;
- prévoir des quotas réduits pour les installations ayant connu une réduction significative de capacité ;
- prévoir des quotas diminués pour des installations en cessation partielle ;
- prévoir des quotas augmentés pour des installations ayant connu une reprise après cessation partielle.

L'annexe III de l'arrêté est également modifiée afin de prévoir des quotas supplémentaires pour les installations ayant connu une augmentation significative de capacité.

**Références** : cet arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

La ministre de la transition écologique,

Vu la directive 2003/87/CE du Parlement et du Conseil du 13 octobre 2003 modifiée établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté et modifiant la directive 96/61/CE du Conseil ;

Vu la décision 2011/278/UE du 27 avril 2011 définissant des règles transitoires pour l'ensemble de l'Union concernant l'allocation harmonisée de quotas d'émission à titre gratuit conformément à l'article 10 *bis* de la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil ;

Vu la décision 2013/448/UE du 5 septembre 2013 concernant les mesures nationales d'exécution pour l'allocation transitoire à titre gratuit de quotas d'émission de gaz à effet de serre conformément à l'article 11, paragraphe 3, de la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil ;

Vu la décision 2017/126 du 24 janvier 2017 modifiant la décision 2013/448/UE en ce qui concerne la définition d'un facteur de correction uniforme transsectoriel, conformément à l'article 10 *bis* de la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 229-5 et suivants et R. 229-5 et suivants ;

Vu l'arrêté du 7 janvier 2013 relatif aux modes de calcul de l'affectation des quotas d'émission de gaz à effet de serre ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié fixant la liste des exploitants auxquels sont affectés des quotas d'émission de gaz à effet de serre et le montant des quotas affectés à titre gratuit pour la période 2013-2020,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les mentions à ajouter, à supprimer ou à modifier dans les différentes annexes de l'arrêté du 24 janvier 2014 susvisé sont énumérées en annexe du présent arrêté.

**Art. 2.** – Le directeur général de l'énergie et du climat est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 juin 2021.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le chef du service du climat  
 et de l'efficacité énergétique,*  
 O. DAVID

## ANNEXE I

### I. – Annexe I de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié : installations produisant exclusivement de l'électricité et ne recevant pas de quota gratuit

#### 1. Changements d'exploitants

A l'annexe I de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, la ligne qui commence par l'identifiant dans le tableau ci-après est modifiée :

Numéro d'identification	Nom de l'exploitant	Nom de l'installation
FR-new-06521797	Equinix	Equinix – Data Center de Meudon

#### 2. Corrections diverses

A l'annexe I de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les lignes qui commencent par les identifiants dans le tableau ci-après sont supprimées :

Numéro d'identification	Nom de l'exploitant	Nom de l'installation
FR-new-05104757	FR-new-05104757	CHU AMIENS POLE ENERGIE
FR-new-05804966	ORANGE	ORANGE data center Val de Rueil
FR-new-07403939	ORANGE	ORANGE data center d'Aubervilliers
FR-new-10013537	ORANGE	DATA CENTER ORANGE

### II. – Annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié : montants de quotas affectés pour les années 2013 à 2020

#### 1. Changements d'exploitants, de dénomination des sociétés exploitantes et/ou d'installations

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les informations des lignes qui débutent par les identifiants dans le tableau ci-après sont remplacées par les informations correspondantes :

Numéro d'identification	Nom de l'exploitant	Nom de l'installation
FR000000000000366	POLYTECHNYL	POLYTECHNYL Valence
FR000000000000034	Arcelormittal France	ArcelorMittal France - Site de Montataire
FR000000000000955	ArcelorMittal France	ArcelorMittal France - Site de Mardyck
FR000000000000956	ArcelorMittal France	ArcelorMittal France - Site de Dunkerque
FR00000000001081	New Duralex International	New Duralex International
FR-new-10011026	EUROVIA GRANDS PROJETS FRANCE	TSM28
FR-new-10010879	EUROVIA GRANDS PROJETS FRANCE	Centrale d'enrobage mobile RF 500
FR-new-05209846	EUROVIA GRANDS PROJETS FRANCE	RF 500
FR-new-05209268	EUROVIA GRANDS PROJETS FRANCE	TSM 25 MAJOR

Numéro d'identification	Nom de l'exploitant	Nom de l'installation
FR-new-03103394	EUROVIA GRANDS PROJETS FRANCE	TRX 100
FR-new-06201358	LIBERTY RAIL HAYANGE	LIBERTY RAIL HAYANGE

### 2. Corrections diverses

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les noms d'exploitants et noms d'installations des lignes qui débutent par les identifiants dans le tableau ci-après sont modifiés :

Numéro d'identification	Nom de l'exploitant	Nom de l'installation
FR000000000000050	NESTLE PURINA PETCARE France S.A.S.	NESTLE PURINA PETCARE France - Usine d'Aubigny
FR000000000000079	NESTLE PURINA PETCARE France	NESTLE PURINA PETCARE France - Usine de Marconnelle
FR-new-05501580	Celluloses De la Loire	Celluloses De la Loire

### 3. Nouveaux entrants

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, est insérée la ligne suivante (numéro d'identification, nom de l'exploitant, nom de l'installation et quantité de quotas affectés) :

Numéro d'identification	Nom de l'exploitant	Nom de l'installation	Quantité de quotas affectés								
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	total période
FR-new-05503394	COGELY OUEST	COGELY OUEST LA JANAIS	/	/	/	/	/	/	/	/	/
FR-new-28300009	Wizpaper	Wizpaper Wizernes	/	/	/	/	/	/	/	/	/

### 4. Cessations d'activité

Les installations énumérées dans le tableau ci-après sont en cessation d'activité.

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les lignes qui débutent par les identifiants dans le tableau ci-après sont remplacées par les lignes correspondantes :

Numéro d'identification	Nom de l'exploitant	Nom de l'installation	Quantité de quotas affectés								
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	total période
FR0000000000000379	Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG)	Chaufferie du CEA	1716	1536	1360	1 190	1025	866	711	563	8967
FR-new-05600203	Céramique Haute-Loire	Céramiques Haute Loire Site de Couteuges	11 654	11 452	11 247	11 040	10 831	10 620	8 545	8368	83757
FR0000000000000832	LILLY France	LILLY France site de production de Fegersheim	12332	12 118	11 901	11 682	11 461	11 237	11 011	10 784	92 526
FR-new-07000637	MG-VALDUNES	MG-VALDUNES Lef-finckoucke	-	-	-	-	-	3 411	2 805	0	6216
FR-new-06600885	S.E.M. (Société des Enrobés Méditerranéens)	Centrale d'enrobage à chaux	3 934	3 521	3 117	2 728	2 351	1 984	1 631	1 290	20556
FR0000000000000327	PSA AUTOMOBILES SA	PSA AUTOMOBILES SA Vesoul	9586	8578	11564	11351	11136	10918	10698	10478	84309
FR0000000000000598	GB FOODS PRODUCTION France	GB FOODS PRODUCTION France	7946	7 112	6 298	5 511	4 748	4 008	390	309	36 322
FR0000000000000602	Saint Louis Sucre	Saint Louis Sucre Marseille	31298	30 755	30 205	29 649	7 272	7 130	6 987	6 842	150138

Numéro d'identification	Nom de l'exploitant	Nom de l'installation	Quantité de quotas affectés								
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	total période
FR000000000000530	MFPM site de La Roche sur Yon	Usine MICHELIN de La Roche-sur-Yon	12269	12 055	11 840	11 622	11 402	11 180	10 954	10 729	92051
FR000000000001118	MARIE Jean Claude	POTERIE DES TROIS-ILETS S.A	1 833	1 801	1 768	1 736	1 703	1 670	1 636	0	12147

### 5. Cessations partielles d'activité

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les lignes qui débutent par les identifiants dans le tableau ci-après sont remplacées par les lignes correspondantes :

Numéro d'identification	Nom de l'exploitant	Nom de l'installation	Quantité de quotas affectés								
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	total période
FR000000000000487	UEM	UEM Centrale de Metz	22685	18737	3447	1803	509	0	0	0	47181

### 6. Corrections diverses

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, sont insérées les lignes suivantes (numéro d'identification, nom de l'exploitant, nom de l'installation et quantité de quotas affectés) :

Numéro d'identification	Nom de l'exploitant	Nom de l'installation	Quantité de quotas affectés								
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	total période
FR-new-05804966	ORANGE	ORANGE data center Val de Reuil	-	-	-	-	/	/	/	/	/
FR-new-07403939	ORANGE	ORANGE data center d'Aubervilliers	-	-	-	-	/	/	/	/	/
FR-new-10013537	ORANGE	Data center Orange	-	-	-	-	-	-	/	/	/

### III. – Annexe III de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié : extension significative de capacité

Les installations suivantes ont connu une augmentation significative de capacité justifiant l'allocation de quotas supplémentaires.

A l'annexe III de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié, sont insérées les lignes suivantes (identifiant, nom de l'installation et quotas supplémentaires affectés) :

Numéro d'identification	Nom de l'exploitant	Nom de l'installation	Quantité de quotas affectés								
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	total période
FR000000000000488	UEM	UEM Centrale de Chambière	5632	5040	4465	3908	3369	2847	2342	1855	29458
FR-new-05104757	CHU AMIENS PICARDIE	CHU AMIENS PICARDIE	0	0	4940	4323	3726	3149	2591	2052	20781
FR000000000000195	Erasteel Commentry	Erasteel Commentry	0	0	0	0	501	2941	2885	2829	9156